



ÊTRE RECONNU-ES COMME
LES PROS DE L'ÉCOLE.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Samedi 19 Septembre 2020

Face à Blanquer, un seul geste-barrière,

Je me syndique au SNUipp-FSU !



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)

ICI



Covid 19 : après le « presque un mètre », le virus à sens unique !

Alors que l'épidémie repart et que les fermetures de classe se multiplient, le ministre de la santé a annoncé un nouvel assouplissement du protocole. Les adultes ou les autres enfants côtoyant un élève testé positif ne seront plus considérés comme cas contact. Le SNUipp-FSU appelle à garantir "les conditions sanitaires, pédagogiques et matérielles d'une poursuite de l'école sous covid." Lire l'article [ICI](#)

SNUipp-FSU



Groupe départemental de suivi des missions de directeur et directrices

Le groupe départemental de suivi des missions de direction s'est tenu pour la première fois le vendredi 18 septembre. Il a été l'occasion pour les collègues y participant au titre du SNUipp-FSU 66 de rappeler nos revendications, quasiment un an après le décès de Christine Renon : revalorisation salariale comme pour celles de l'ensemble des personnels, allègement et simplification des tâches, augmentation du temps de décharge, aide administrative assurée par des personnels formés ayant un statut pérenne.

Lire le compte-rendu [ICI](#)



Evaluations CP et CE1 : Evaluer ? Laissez-nous faire !

Alors que pour la troisième année consécutive sont imposées aux écoles des tests standardisés nationaux pour les élèves de CP et CE1, il est bon de rappeler que la pratique

de l'évaluation relève des pratiques quotidiennes dans les classes en lien avec les pratiques pédagogiques, les contenus enseignés et la prise en compte du contexte.

Lire l'article [ICI](#)

Signez massivement la pétition intersyndicale [ICI](#)

« En cette rentrée hors normes et après des mois d'isolement et de déstabilisation, les élèves ont d'abord besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance », indique le texte de la pétition. « Ni l'école ni les élèves ni les enseignants ne peuvent trouver un intérêt à la passation de ces évaluations nationales. Encore moins cette année. Elles ne doivent pas avoir lieu », réclament les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SUD Education ainsi que la FCPE.



Les RIS du SNUipp-FSU 66

La vie syndicale reprend ses droits en cette rentrée ! Malgré l'instauration des « plans » divers et variés sur la formation, rien ne change sur les droits des personnels à participer aux RIS déductibles des 18h d'animations pédagogiques ! Première série de réunions d'informations syndicales. Vous trouverez la liste des réunions ci-dessous et les informations pour y participer sur notre site [ICI](#)

Celles-ci se dérouleront bien entendu dans le respect des consignes sanitaires !

Mardi 29 septembre à partir de 17h15 : Perpignan

Jeudi 1er octobre à partir de 17h15 : Vinça

Jeudi 1er octobre à partir de 17h15 : Alenya

Mardi 6 octobre à partir de 17h15 : Canet

Mercredi 7 octobre à 9h00 : la Cabanasse

Mercredi 7 octobre à 9h00 : Le Boulou

Jeudi 8 octobre à partir de 17h15 : Toulouges

Vendredi 9 octobre à 14h00 (spéciale EDUCATION PRIORITAIRE) : Perpignan



Carrières, salaires et droits des personnels

Comme chaque année, le SNUipp-FSU a publié un point complet actualisé sur la carrière, les salaires et les droits des personnels enseignants et AESH. Cette brochure a été adressée par courrier aux syndiqué.es avec le dernier Fenêtre sur Cours. Retrouvez-la [ICI](#)



Partir enseigner Hors de France et dans les COM en 2021/2022

Le SNUipp-FSU Hors de France vient de publier son guide annuel « Partir enseigner Hors de France et dans les COM en 2021/2020 » afin d'informer au mieux les personnels intéressé.es et/ou candidat.es : à lire et télécharger [ICI](#)

Consultez le site du SNUipp-HDF ([ICI](#)) sur lequel vous trouverez de nombreuses informations : postes d'expatrié.es AEFÉ pour la prochaine rentrée, calendrier, comptes-rendus, publications, lettre d'informations spéciales HDF à destination des personnels.



Informations administratives

- Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2021-2022 (date limite 28 septembre 2020 pour l'AEFE, 31 octobre 2020 pour la MLF et l'AFLEC) [ICI](#)
- Échanges et actions de formation à l'étranger 2021-2022 [ICI](#)
- [Programme Codofil](#)
- [Appel à candidature UE Le Soler](#)



Rendez-vous de carrière 2019/2020 et 2020/2021 Calendriers et recours

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2019/2020 :

- Mon rendez-vous de carrière a pu avoir lieu : l'appréciation finale du DASEN sera communiquée au mois de décembre. Les comptes-rendus (avec la grille des 11 items et les commentaires de l'IEN) sont transmis au fur et à mesure. A réception, vous avez 15 jours pour transmettre des commentaires, notamment vous n'êtes pas en accord avec des éléments de l'évaluation.
- Mon rendez-vous de carrière n'a pas pu se tenir : l'arrêté du 13 mai 2020 relatif à l'aménagement des rendez-vous de carrière stipule que celui-ci peut avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Je dois être prévenu.e au moins 15 jours avant la date prévue. Je recevrai le compte-rendu de mon IEN qui peut faire l'objet d'observations de la part de l'enseignant.e dans les 15 jours qui suivent la réception. Enfin, l'appréciation finale devra être communiquée au plus tard le 15 janvier 2021.

Pour les collègues éligibles au rendez-vous de carrière en 2020/2021 :

- Vous avez été informé.es par mail avant les vacances d'été sur votre messagerie professionnelle de la tenue d'un rendez-vous de carrière en 2020/2021
 - Vous serez prévenu.es du calendrier de votre rendez-vous de carrière par votre IEN au plus tard 15 jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe.
 - Le compte-rendu fait l'objet d'appréciations par l'IEN. Au cours de l'année, il est transmis à l'enseignant.e qui peut formuler des observations dans un délai de 15 jours après réception.
 - L'appréciation finale du DASEN sera notifiée dans les deux semaines qui suivent la rentrée 2021.
-

Mon recours rendez-vous de carrière

Toutes et tous les collègues éligibles au rendez-vous de carrière du 6^{ème}, du 8^{ème} ou du 9^{ème} échelon en 2019/2020, y compris celles et ceux dont le RDVC n'a pas pu se tenir (et est donc reporté en cette fin d'année), recevront leur appréciation finale dans I-prof en décembre. Il est possible de contester cette appréciation !

Voici la procédure :

- **Etape 1** : le recours gracieux : à faire dans un délai de 30 jours suivant la notification de l'appréciation. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de réponse est de 30 jours.
- **Etape 2** : la saisine de la CAPD : à faire dans les 30 jours suivant la réponse négative ou l'absence de réponse. Envoi au DASEN en lettre recommandée avec accusé de réception.

Retrouvez sur notre site toutes les explications et les modèles de courrier de recours gracieux et de saisine de la CAPD. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet !



Déplacements professionnels en covoiturage, en vélo ou en vélo électrique : le « Forfait mobilités durables » te concerne !

Le décret n°2020-543 du 9 mai 2020, publié au JO du 10 mai 2020, institue un « Forfait mobilités durables » d'un **montant annuel de 200 euros** dans la Fonction Publique d'Etat. Il est entré en vigueur depuis le 11 mai 2020.

Toutes les précisions sur notre site [ICI](#)

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique [ICI](#)

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>
compte twitter : @snuipp66 Facebook
TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)

